

<b>ECOLE</b>	<b>R.P.I. Aigueperse – Saint Igny de Vers 69790 Aigueperse 69790 Saint Igny de Vers</b>
<b>Date</b>	<b>18/10/2022</b>
<b>Commune</b>	<b>Aigueperse – Saint Igny de Vers</b>

<b>Participants</b>	<b>prénom, nom, fonction</b>
- Marjorie PINTO (enseignante, directrice de l'école d'Aigueperse)	
- Marion BERNARD (enseignante, directrice de l'école de Saint Igny de Vers)	
- Vanessa OCANA (enseignante de CP-CE1)	
- David CADOT (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 2)	
- Christelle CHAPUIS (employée communale, surveillance dans le car et à la cantine)	
- Élise BESSON (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 1)	

<b>Absents excusés</b>	<b>prénom, nom, fonction</b>
- Mme MEYER (Inspectrice de l'Education Nationale)	
- Mme Manon BERNARD (enseignante à mi-temps – classe de cycle 1)	
- Mme Françoise SCHULZ (enseignante à temps partiel – classe de cycle 2)	
- Séverine CONDEMINE (employée communale - ATSEM)	
- Manon COMTE (représentante des parents d'élèves - classe de cycle 1)	
- Aurore CROZET (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 3)	
- Emilie JOLIVET (membre du conseil municipal mairie St Igny de Vers)	
- Christophe BOUILLOT (représentant des parents d'élèves – classe de cycle 3)	

<b>Ordre du jour</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du procès-verbal du conseil précédent</li> <li>2. Délibération pour réunir les conseils des écoles d'Aigueperse et de St Igny de Vers</li> <li>3. Fonctionnement de l'école <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Le fonctionnement, le rôle, et les modalités de délibération du conseil d'école</li> <li>b. La présentation de l'équipe éducative, du RASED, des membres du conseil d'école</li> <li>c. Le règlement intérieur de l'école en respect du nouveau règlement départemental: vote</li> <li>d. La charte de la laïcité à l'école</li> <li>e. Elections des délégués des parents d'élèves : résultats</li> <li>f. Coopérative scolaire : fonctionnement, bilan financier</li> </ol> </li> <li>4. Hygiène et sécurité <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Sécurité : présentation des différents dispositifs dans le cadre scolaire et périscolaire et retour sur les exercices de sécurité (incendie, PPMS attentat/intrusion)</li> <li>b. Protocole sanitaire</li> <li>c. Alimentation à l'école (gâteaux d'anniversaire, pâtisserie)</li> <li>d. Travaux : demandes, bilan</li> </ol> </li> <li>5. Actions pédagogiques <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Projet d'école et de classes : présentation</li> <li>b. Evaluations : présentation</li> <li>c. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)</li> <li>d. Dispositifs d'aide (PPRE, PAP, RASED, Pôle Ressources...)</li> <li>e. Actions du Conseil Ecole Collège</li> </ol> </li> <li>6. Périscolaire <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires</li> <li>b. Accueil périscolaire : présentation, organisation</li> </ol> </li> <li>7. Informations de la mairie suite à la commission culture</li> </ol>
Début du conseil : 18h00
Fin du conseil : 19h45

## Rédaction du procès-verbal

### 1. Validation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal du conseil du 20 juin 2022 a été validé.

### 2. Délibération pour réunir les conseils des écoles d'Aigueperse et de St Igny de Vers

Les conseils d'école de Saint Igny et d'Aigueperse prennent la délibération à l'unanimité de se réunir en un seul conseil d'école pour l'année scolaire 2022-2023. La présidence de la réunion sera assurée par la directrice de l'école qui accueille la réunion.

### 3. Fonctionnement de l'école

#### a. Le fonctionnement, le rôle, et les modalités de délibération du conseil d'école

Il est composé des directrices, des maires de Saint Igny de Vers et d'Aigueperse ou de leurs représentants, de l'équipe éducative, des représentants des parents et des DDEN.

Il se réunit au moins deux fois dans l'année et obligatoirement dans les 15 jours suivant les élections.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis au moment de l'élaboration du projet d'école, fait des suggestions sur des points tels que les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens, l'hygiène scolaire, adopte le projet d'école, donne son accord pour les activités complémentaires éducatives, sportives, culturelles, est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire.

#### b. La présentation de l'équipe éducative

A Saint Igny de Vers, Mme Vanessa Ocana est l'enseignante de la classe de CP-CE1, les lundis, mardis et vendredis et Mme Françoise Schulz complète les jeudis.

Mme Marion Bernard est la directrice de l'école et l'enseignante de la classe de cycle 1 (TPS, PS, MS, GS), les jeudis et vendredis et Mme Manon Bernard les lundis et mardis. Séverine Condemine est l'ATSEM de la classe maternelle.

Une A.E.S.H. (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) est présente sur l'école de St Igny: Mme Carole Ferlay (cycle 1).

Depuis le 13 octobre, Mme Nathalie Brunet n'est plus Aesh dans la classe de cycle 2.

A Aigueperse, Marjorie Pinto est l'enseignante de la classe de CE2-CM1-CM2 et la directrice de l'école. Une A.E.S.H., Corinne Deschaux-Blanc Forest est présente à Aigueperse.

Pascale Fayard prépare les repas à la cantine.

Christelle Chapuis accompagne les enfants lors des trajets en car et les prend en charge durant le temps de midi pour les élèves qui restent à la cantine, elle est aussi présente toutes les après-midis à Aigueperse de 15h à 16h30 pour aider à la gestion de l'école. Sylvie Teluob aide à la cantine et à la surveillance pendant le temps de midi et la garderie de 17h à 18h les lundis, mardis, jeudis. Véronique Bouillot assure la garderie d'Aigueperse en remplacement d'Isabelle Deaudon depuis le 14 octobre.

#### c. Effectifs actuels des classes et prévision des effectifs pour 2023/2024

##### 2022 - 2023

2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	5	8	6	5	13	11	4	9

Classe 1 = 22 élèves ; classe 2 = 18 élèves; classe 3 = 22 élèves

Total = 62 élèves (dont 3 TPS)

##### 2023 - 2024

2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
6	3	5	8	6	5	13	11	4

Classe 1 = 22 élèves ; classe 2 = 11 élèves ; classe 3 = 28 élèves Total = 61 élèves (dont 6 TPS)

Un questionnement de la part de l'équipe enseignante sera mené avant le prochain conseil d'école sur les niveaux de classe envisagés au vue du nombre important de futurs CE2 et du déséquilibre d'effectifs dans les classes.

#### d. Le règlement intérieur de l'école et la charte de la laïcité à l'école

Nous souhaitons apporter des modifications au règlement intérieur : lecture des modifications concernant les tenues vestimentaires et le changement d'horaires.

Lecture et vote du règlement intérieur de l'école. Lecture de la charte de la laïcité.

Vous les trouverez dans la pochette de liaison de votre enfant, merci de les lire et les signer.

## e. Elections des délégués des parents d'élèves : résultats

	Titulaires	Suppléants
<b>Cycle 1</b>	COMTE Manon (maman de Juliette) 06 31 13 44 03 manon.comte@hotmail.com	BESSION Élise (maman de Côme et de Lilou) 06 67 88 44 92 elisefayard69@gmail.com
<b>Cycle 2</b>	CADOT David (papa d'Augustine et de Gaspard) 06 33 37 16 28 claudaga.cadot@orange.fr	
<b>Cycle 3</b>	BOUILLOT Christophe 06 85 56 36 86 christophe_bouillot@orange.fr	CROZET Aurore (maman de Camille) 06 87 86 66 54 crozet.aurore@yahoo.fr

A Aigueperse, 30 parents votants sur 40 ont participé au vote pour cette élection (4 bulletins nuls).

A St Igny de Vers, 43 parents votants sur 59 ont participé au vote pour cette élection (2 bulletins nuls).

Les représentants de parents d'élèves sont disponibles pour transmettre les éventuelles remarques ou questions concernant le fonctionnement de l'école.

## f. Coopérative scolaire : fonctionnement, bilan financier

Les deux écoles sont affiliées à l'OCCE.

Pour St Igny :

Pour Aigueperse :

CHARGES		PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	1 407,17	70700008 - Ventes de produits pour cession	2 754,00
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	11,50	70800008 - Produits des activités éducatives	93,00
61810008 - Charges des activités éducatives	5 808,83	74100008 - Subventions Etat, Collectivités Locales	1 400,00
62700008 - Services bancaires et assimilés	0,86	75510008 - Contr. financ. Pl. Partic. (Trousses à Proj)	0,00
65860008 - Cotisations versées à l'OCCE	101,20	75511008 - Contr. financ. d'autres organismes	1 660,00
67000008 - Charges exceptionnelles	0,00	75620008 - Participations volontaires des familles	52,00
68000008 - Achats de biens durables	74,89	77000008 - Produits exceptionnels	1 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES (A)</b>	<b>7 404,45</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (B)</b>	<b>6 959,00</b>
Résultat de l'année 2021/2022 (B-A) (+/-) :		<b>-445,45</b>	

Bilan simplifié au 31 août 2022			
ACTIF		PASSIF	
Soldes des comptes au 31/08			
512 Banque (1)	5 663,51	110 Report à nouveau au 01/09/2021	6 108,96
514 Caisse en espèces (2)	0,00	(Report de fact/passif au 31/08/2021)	
		Résultat de l'année 2021/2022	-445,45
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 663,51</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 663,51</b>

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2021 au 31 août 2022			
CHARGES		PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	847,60	70700008 - Ventes de produits pour cession	1 141,77
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	6,00	70800008 - Produits des activités éducatives	4 055,00
61810008 - Charges des activités éducatives	6 538,36	74100008 - Subventions Etat, Collectivités loc.	1 100,00
62700008 - Services bancaires et assimilés	19,32	75510008 - Contributions financ. plateforme part.	0,00
65860008 - Cotisations versées à l'OCCE	52,80	75511008 - Contributions financ. d'autres organis.	3 130,00
67000008 - Charges exceptionnelles	8,64	75620008 - Participations volontaires des famille	20,00
68000008 - Achats de biens durables	0,00	77000008 - Produits exceptionnels	28,64
<b>TOTAL DES CHARGES (A)</b>	<b>7 472,72</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (B)</b>	<b>9 475,41</b>
Résultat de l'année 2021/2022 (B-A) (+/-) :		<b>2 002,69</b>	

Bilan simplifié au 31 août 2022			
ACTIF		PASSIF	
Soldes des comptes au 31/08			
512 Banque (1)	6 791,82	110 Report à nouveau au 01/09/2021	4 836,22
514 Caisse en espèces (2)	47,09	(égal à fact/passif au 31/08/2021)	
		Résultat de l'année 2021/2022	2 002,69
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 838,91</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 838,91</b>

Il est à noter un mouvement important d'argent pour cette année scolaire dû aux frais liés aux classes découvertes pour les trois classes.

Nous remercions les mairies et l'association des parents d'élèves, le Sou des écoles pour leurs subventions.

Les détails des comptes sont consultables sur rendez-vous dans les écoles.

## 4. Hygiène et sécurité

### a. Sécurité : présentation des différents dispositifs dans le cadre scolaire et périscolaire et retour sur les exercices de sécurité (incendie, PPMS attentat/intrusion)

Deux registres sont constitués dans les écoles : le registre incendie et le registre PPMS.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité prévoit un exercice de confinement ou de fuite en cas d'intrusion. Cet exercice (confinement) aura lieu le vendredi 2 décembre.

L'exercice incendie a eu lieu le 22 septembre à St Igny et à Aigueperse sans incident particulier.

### b. Alimentation à l'école (gâteaux d'anniversaire, pâtisserie)

Nous rappelons que les gâteaux faits-maison ne sont plus acceptés. En cycle 1, les gâteaux d'anniversaires seront réalisés en classe. Les activités de pâtisserie sont intégrées au programme scolaire et permettent de travailler des compétences en lecture et en numération. L'enseignante se chargera d'acheter les ingrédients en respectant la

chaîne du froid et les normes d'hygiène. En cycle 2, les anniversaires seront fêtés en fin de mois. Un temps sera consacré en classe à la réalisation de petits cadeaux pour les élèves fêtant leur anniversaire (gâteau acheté et/ou boisson). Quant au cycle 3, les anniversaires seront fêtés au fur et à mesure dans le cas où les familles souhaitent acheter un gâteau industriel (liste des ingrédients et date de péremption) et /ou une boisson.

### c. Travaux : demandes, bilan

A l'école de Saint Igny, le portail vers le jardin est vraiment à refaire. Le portail de l'entrée principal reste difficile à ouvrir et fermer. Il est très sensible aux changements de température. De plus, il est à noter que la hauteur de ce portail ne permet pas une sécurité à l'intérieur de l'école puisqu'il est franchissable très aisément par une personne extérieure.

Il est demandé de baisser la température aux robinets d'eau chaude de la classe maternelle. Les enfants n'arrivent pas à utiliser cette eau trop chaude.

Un nouveau photocopieur a été commandé. Il est en attente de réception. Les enseignantes remercient la mairie pour cet outil qui facilite leur travail.

Le parc de vélos et autres engins roulants a été vérifié et réparé par M. Guy Fayard et pris en charge par la mairie. Des travaux de réparation du matériel collectif (toboggan, bac à sable) dans le jardin ont été effectués pendant les grandes vacances.

A Aigueperse, nous remercions la mairie pour les travaux d'électricité. Ceux-ci ont permis de libérer l'issu de secours. Il est de nouveau rappelé l'urgence des travaux concernant le préau et le local.

Il est également rappelé la nécessité de mettre l'école d'Aigueperse aux normes handicapées dans le but de pouvoir accueillir les enfants en situations d'handicap d'ici deux ans.

La mairie de Saint Igny de Vers atteste que l'accès de l'école est aux normes en vigueur.

## 5. Actions pédagogiques

### a. Projet d'école et de classes :

En raison de la crise sanitaire, le projet d'école est toujours actuel.

Axes du projet d'école	Projets
<b>Parcours maternelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le jeune enfant et sa famille dans son appropriation de son « métier » d'élève</li> <li>- Permettre à tous les élèves de progresser dans leurs compétences langagières et d'oser entrer en communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir l'évaluation positive : lien entre le carnet de suivi des ateliers et le carnet de suivi des apprentissages</li> <li>- Lors des semaines de la maternelle (selon le protocole en vigueur en janvier) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- ½ journée proposée aux parents en immersion en classe pour observer</li> </ul> </li> <li>- Passer d'un cahier de vocabulaire collectif (cahier de Renard'Mots) à un outil individuel</li> <li>- Faire classe à l'extérieur une matinée par semaine : développer des compétences psychosociales et disciplinaires en utilisant le support de la nature</li> </ul>
<b>Parcours de réussite scolaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la continuité des apprentissages et la cohérence verticale des enseignements de la maternelle au CM2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation du matériel informatique dans le cadre de la production d'écrits avec parution du journal du RPI « La plus chouette des gazettes »</li> <li>- Création de classeur-outils progressifs en maîtrise de la langue (orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire)</li> <li>- Utilisation d'un porte-vue de leçons en français et en mathématiques commun du CP au CM2.</li> </ul>
<b>Parcours citoyen et éco-citoyen</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des élèves citoyens, respectueux dans les différents espaces de l'école</li> <li>- Renforcer la liaison école-famille</li> </ul>	<p><b><u>Participation aux commémorations :</u></b> dans chaque commune : à St Igny : le 13 nov. et en attente à Aigueperse</p> <p><b><u>Collaboration entre le RPI et la maison de retraite La Boissière:</u></b> loto, carnaval, chasse aux œufs, jeux de société, participation à des spectacles... en fonction des conditions sanitaires</p> <p><b><u>Le jardin:</u></b> Dans les deux écoles, nous continuerons à entretenir nos jardins. L'école d'Aigueperse est en demande de petits outils de jardinage.</p> <p><b><u>Rencontres avec les parents :</u></b> Permettre aux parents et aux enseignants d'échanger (moments formels et informels) En fonction de la crise sanitaire : Rencontres au jardin, Semaines de la maternelle, Rencontre – Chorale...</p> <p><b><u>Opération "Nettoyons la nature"</u></b> au mois de septembre, les trois classes ont participé à l'opération "Nettoyons la nature".</p> <p><b><u>Alimenter le blog du RPI</u></b></p>
<b>Parcours d'éducation artistique et culturelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le goût de la culture et la curiosité des élèves, favoriser les pratiques et l'acquisition de connaissances.</li> </ul>	<p><b><u>Projets autour du thème des arts</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spectacle prévu le 12 décembre (Théâtre Villenbois)</li> <li>- Sorties scolaires</li> <li>- Chorale des cycles 1 et 2 hebdomadaire à St Igny</li> </ul> <p><b><u>Ecole et cinéma :</u></b> les trois classes sont inscrites pour aller voir 3 films dans l'année au cinéma de Belleville. Le coût du transport est pris en charge par la communauté de communes.</p> <p><b><u>Utilisation d'un outil commun :</u></b> classeur culturel pour toutes les classes du RPI qui regroupe les <b>rencontres</b> : artistes, techniques, domaines, etc...</p>

## **b. Évaluations : présentation**

En maternelle, le carnet de suivi des apprentissages sera transmis 2 fois dans l'année scolaire. Une rencontre avec chaque parent est prévue en janvier.

A partir du CP, les bulletins réalisés avec le LSU (livret scolaire unique) seront communiqués 2 fois dans l'année scolaire. Des rendez-vous individuels avec les parents sont programmés dans les deux classes courant décembre/janvier.

Les résultats aux évaluations nationales CP/CE1 sont conformes aux observations faites en classe des réussites et des besoins des élèves. Elles ont été passées avec l'aide de M. Montmartin, coordonnateur du réseau rural de Monsols.

## **c. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**

L'activité pédagogique complémentaire est définie pour une période donnée avec un objectif ciblé de travail. Chaque élève est susceptible d'être concerné au cours de l'année, les parents des enfants concernés sont contactés pour avoir leur accord, déterminer le jour et la durée de l'aide et expliquer le projet pour leur enfant.

Cycle 1 Mme Bernard Manon : de 12h45 à 13h15 les lundi et/ou mardi

Cycle 2 Mme Ocana Vanessa : de 11h30 à 12h00 les lundi et/ou mardi

Mme Schultz Françoise : de 11h30 à 12h00 les jeudis

Cycles 2 et 3 Mme Pinto Marjorie: les directeurs d'école sont déchargés d'APC.

## **d. Dispositifs d'aide (PPRE, PPS, PAP, RASED, Pôle Ressources...)**

RASED : Réseau d'Aide Spécialisé composé d'un maître E (chargé de l'aide pédagogique), d'un maître G (chargé de l'aide rééducative) et de la psychologue scolaire

<i>en cas de maladies</i>	<i>en cas de handicap</i>	<i>en cas de troubles de l'apprentissage</i>	<i>en cas de difficultés scolaires</i>
			
<b>PAI</b>	<b>PPS</b>	<b>PAP</b>	<b>PPRE</b>
Projet d'accueil individualité	Projet personnalisé de scolarisation	Plan d'accompagnement personnalisé	Programme personnalisé de réussite éducative
<b>COMMENT</b>	<b>COMMENT</b>	<b>COMMENT</b>	<b>COMMENT</b>
La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.	La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.	Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.	À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

Sur le RPI, plusieurs PPRE ont été construits pour aider des élèves en difficultés. Des élèves sont suivis par la MDPH et l'enseignante référente et des PPS sont rédigés.

La mairie de St Igny questionne sur le nombre d'interventions du RASED dans les écoles. A chaque rentrée, des demandes d'aide sont faites par les enseignantes. Des bilans par la Psychologue scolaire ont donc été réalisés, le maître G (chargé de l'aide rééducative) est venu observer en classe de cycles 2 et 3 mais les besoins concernaient un accompagnement dans les apprentissages et non pour le comportement. Il n'y a pas eu d'autres interventions malgré les besoins.

Il est à noter que M. Montmartin, coordonnateur du réseau rural des écoles de Monsols intervient dans les classes pour pallier en donnant la priorité au cycle 2.

## **e. Actions du Conseil Ecole Collège**

La liaison écoles-collège pour les CM2 se fera comme les années précédentes. Mr Joël Montmartin reste coordonnateur du réseau rural de Monsols. Il interviendra dans les classes en fonction des besoins et des projets.

Différents projets communs aux écoles et au collège seront proposés aux élèves :

-visite du collège pour les CM2: elle aura lieu en début d'année

-poursuite du projet annuel permettant la liaison écoles/collège : rallye lecture sur le thème du théâtre. Cependant, Mme Jullian sera en congé maternité et ne pourra pas mener de projet en lien avec le rallye lecture. Mme Pinto prendra le rali en proposant un projet au CM2.

- Mr Montmartin interviendra, probablement, auprès des CM2 pour préparer la visite du collège puis pour faire un retour de cette journée, sous forme d'exposé.

#### **f. Projet piscine**

Cette année, les élèves de la GS au CM2 iront à la piscine la semaine du 19 au 23 juin 2023. Il s'agit d'un stage massé à raison de deux séances de 50min par jour. Des parents se sont portés volontaires et ont été agréés lors d'une séance début septembre. Nous les remercions.

Le trajet sera pris en charge par les communes. Les séances seront financées par l'OCCE des deux écoles. Une participation financière sera demandée aux familles.

#### **6. Péri-scolaire**

##### **a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires**

Les locaux scolaires sont laissés en libre accès pour l'organisation des garderies.

A Aigueperse, il est demandé aux parents de récupérer leurs enfants présents à la garderie en passant par le portillon puis la cour de l'école et non par la porte d'entrée de l'école. Le code, malheureusement connu de certains parents, est censé être confidentiel et ne doit être utilisé que par le personnel de l'école.

##### **b. Accueil péri-scolaire : présentation, organisation**

**Garderies gratuites** (financées par les mairies) :

Aigueperse : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 8h45 et de 16h30 à **17h**

St Igny: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 12h et de 16h30 à 17h.

**Garderie payante à St Igny** : lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et mercredi de 8h30 à 12h (Inscription en mairie)

Cette garderie est encadrée par Sylvie Teluob et est ouverte à tous les élèves de maternelle et accessible si besoin aux collégiens. Une carte mise en vente par la mairie comprend 10h de garderie pour un coût de 20 €.

Le mercredi matin, la garderie est assurée par Séverine Condemine de 8h30 à 12h. Une carte mise en vente par la Mairie comprend 30 h de garderie pour un coût de 60 €.

**Cantine scolaire** : A priori, les deux services sont opérationnels. Une réunion avec toutes les personnes concernées a eu lieu avant la rentrée scolaire. Cela a permis une organisation plus opérationnelle.

#### **7. Informations de la mairie suite à la commission culture**

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain d'école.

Directrice d'école  
Mme BERNARD Marion



Directrice d'école  
Mme PINTO Marjorie

